



Accident scooter assurance et droit

Par **tipouille**, le **09/04/2010** à **20:18**

Bonjour,

mon fils de 17 ans c est fait preter le scooter de son ami.alors qu il effectuer un depassement le véhicule à sa droite a tourner à gauche subitement.celui-ci a percuter mon fils et il a atterri plusieurs metres plus loin.

1- Qui raison? qui a tors?

a savoir que le scooter du copain est assuré.

2 le conducteur du vehicule n a pas voulu faire de constat dessusite .il a juste laissé son numero de telephone. je n arrive plus a le joindre .laissant plusieurs messages celui-ci ne me rappelle pas?

3-les parents du copain mon fait croire qu il avait fait une declaration a leur assurance mais je me suis rendu compte qu il en était rien.j ai donc prevenu mon assureur habitation pour savoir si j avais un recours.car mon fils a plusieurs blessures notamment son genou droit qui doit peut etre etre opéré.

je voudrais savoir mes droits et mes obligations surtout en matiere d assurance? merci car c est compliqué et je suis perdu.

Par **Tisuisse**, le **09/04/2010** à **23:28**

Bonjour,

Avant toutes choses, votre fils est bien titulaire du BSR ? Le scooter est bien classé en cyclomoteur (cylindrée inférieure à 50 cm³ et vitesse limitée à 45 km/h, scooter non débridé) ? Si c'est le cas, aucune inquiétude pour vous.

Votre fils a-t-il pu relever le numéro d'immatriculation de la voiture qui l'a percuté ? Si oui, il faut faire le constat, avec les seuls éléments connus de vous donc la colonne vous concernant et indiquer sur la 2e colonne, le seul numéro de la voiture. Déposer ce constat à l'assurance du sccoter et déposer plainte contre l'automobiliste puisqu'il y a eu blessures.

Je crains fort que votre assurance habitation (à vérifier sur votre contrat) ne puisse vous venir en aide puisque l'usage des véhicules terrestres à moteur sont exclus du champ d'application de votre contrat.

Par **citoyenalpha**, le **10/04/2010 à 15:04**

Bonjour

déposez plainte rapidement auprès des forces de l'ordre. Ils s'occuperont de convoquer les protagonistes afin de mettre au clair les responsabilités de chacun et l'assurance du véhicule indemniserà votre fils.

Restant à votre disposition.